



UNION EUROPÄISCHER INDUSTRIE- UND HANDELSKAMMERN (UECC)
RHEIN, RHONE, DONAU, ALPEN

UNION EUROPÉENNE DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (UECC)
RHIN, RHÔNE, DANUBE, ALPES

UNIE VAN EUROPESE KAMERS VAN KOOPHANDEL (UECC)
RIJN, RHÔNE, DONAU, ALPEN

Relance des études en faveur d'une liaison fluviale Rhin-Rhône

L'Union Européenne des CCI des régions Rhin, Rhône, Danube, Alpes (UECC), qui fédère quelque 75 Chambres de Commerce et d'Industrie de 11 pays européens, soit environ 2,5 millions d'entreprises, **milite depuis sa création en faveur d'une interconnexion fluviale des bassins du Rhin et du Rhône. La réalisation, à l'horizon 2020/2025 de cette infrastructure fluviale structurante s'impose aujourd'hui plus que jamais.**

En effet, l'axe Rhin-Rhône constitue, tant sur le plan géographique qu'historique, l'un des grands corridors de communication et d'échanges intra européens. Il offre également une alternative de contournement de l'Arc alpin, dont les conditions de traversée s'avèrent particulièrement délicates. La croissance exponentielle, annoncée, des flux de transport intra européens sera en effet d'un fort impact, tout particulièrement sur cet axe Rhin-Rhône.

De ce fait, les CCI militent pour la mise en œuvre de politiques offrant, à terme, de réelles alternatives à la route pour le transport de marchandises : modernisation du réseau ferroviaire et interconnexions de liaisons fluviales adaptées. Dans ce cadre, le lancement, simultanément, de plusieurs études d'opportunité socio-économique entre les bassins du Rhin et du Rhône peut permettre de disposer d'éléments de choix de maillage actualisés.

A cet égard, l'UECCI salue la volonté du Ministre des Transports français, Monsieur Dominique Perben, confirmée par un courrier en date du 17 octobre 2005, **de lancer une étude complémentaire à l'étude en cours sur la liaison Saône-Moselle, axée plus particulièrement sur une liaison fluviale à grand gabarit reliant le Rhône à l'Alsace et au Rhin Supérieur**, afin que les économies, notamment d'Alsace, de la Suisse du Nord-Ouest, du Bade-Wurtemberg, de la Franche-Comté, de Rhône-Alpes et de la Provence-Côte-d'Azur, puissent bénéficier pleinement des avantages compétitifs du transport fluvial, tant vers la Mer du Nord que la Méditerranée.

L'UECCI salue vivement cette décision qui devrait permettre aux pouvoirs publics français et européens de disposer de tous les éléments susceptibles de **forger une nouvelle décision en vue de la réalisation, selon un tracé et un gabarit à préciser, d'une interconnexion fluviale des bassins du Rhône et du Rhin à l'horizon 2020/2025.**

L'UECCI encourage de ce fait le Gouvernement français, en liaison avec les collectivités locales et institutions économiques concernées, **à mener dans les meilleurs délais cette étude complémentaire ciblant l'axe Rhin-Rhône**, qui gagnerait en tout état de cause à faire l'objet d'un **appel d'offre européen**.

Zurich, 20 janvier 2006